



Un grain de sable qui fait grincer la machine infernale d'Enedis et d'EDF...

Poursuivi par l'Ordre des médecins pour ses méthodes de diagnostic de l'électro-hypersensibilité, le Pr Belepomme est un grain de sable qui fait grincer la machine d'Enedis et de Monsieur Villani.

☐ Inondez la boîte mail de l'ordre national des médecins pour faire annuler cette décision :

conseil-national@cn.medecin.fr

et/ou écrivez au :

Siège Social

180, boulevard Haussmann -

75389 PARIS cedex 8

Suite à réclamation d'EDF, le Pr Dominique Belpomme, oncologue parisien, qui se bat pour la reconnaissance de l'électro hypersensibilité (EHS) en tant que pathologie, est visé par une procédure disciplinaire de l'Ordre des médecins.

Ce qui est curieux c'est que cela fait immédiatement suite aux tables rondes de concertation sur le déploiement du Linky où ce médecin a été cité ! Mr. Villani fait croire qu'il fait des concessions sur les souffrances des EHS dans un entretien avec Monsieur Bourdin.

Le Professeur Belpomme avec ses attestations pour les personnes EHS, devient l'empêcheur de poser les Linky. Tout est mis en place pour empêcher la reconnaissance des EHS :

☞ Le Conseil national de l'Ordre des médecins a déposé une plainte contre le praticien devant la chambre disciplinaire de première instance d'Ile-de-France pour deux motifs liés à ses activités de diagnostic de l'électro hypersensibilité. L'information révélée par l'Agence de presse médicale (APM) a été confirmée par l'Ordre au Généraliste.

☞ L'ancien chef de l'unité d'oncologie médicale à l'hôpital Boucicaut et fondateur et président de l'Association pour la recherche thérapeutique anticancéreuse (ARTAC), affirmait dans une étude avoir trouvé les critères permettant de diagnostiquer ce syndrome, qui n'est pas reconnu comme tel par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES).

☞ On sait ce que valent les analyses de ces "Agences", organismes d'Etat à la solde des Industriels ! Noyauté, l'ANSES sortira certainement un rapport complaisant sur cette pathologie !

☞ Lors d'une consultation hebdomadaire à la clinique Allera-Labrouste à Paris, le praticien délivre des certificats médicaux attestant d'un "syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques (Sicem)".

Le directeur du service des études médicales d'EDF a alerté l'Ordre, car de nombreux clients présentaient des certificats du Pr Belpomme pour contester l'installation du nouveau compteur Linky.

Ces certificats étaient établis selon le même modèle, les mêmes termes, seuls les noms changeaient. Le CNOM reproche donc au Pr Belpomme une "absence d'individualisation du diagnostic et de prise en compte de la personnalité de chaque patient".

☞ L'autre motif de la plainte porte sur l'un des examens de diagnostic effectué par le Professeur Belpomme : "l'encéphaloscanner".

Cet examen par ultrasons, utilisé justement pour repérer une électro sensibilité, n'a jamais fait l'objet d'une publication dans la littérature scientifique (**et pour cause !**) et ne fait pas partie de la nomenclature. Il est reproché au Pr Belpomme d'avoir adressé ses patients auprès du seul cabinet d'imagerie parisienne réalisant cet examen, facturé 250 euros, non remboursé, précise l'APM. **(Pourquoi les envoyer ailleurs puisque c'est le seul à pouvoir effectuer ces examens ?)**

☞ C'est la Direction générale de la santé, qui aurait alerté l'Ordre sur ce point. Cette fois-ci la plainte porte sur les dispositions du code de déontologie qui impose au médecin d'"élaborer son diagnostic avec soin, et de donner au patient des soins consciencieux et fondés sur les données acquises de la science, en s'interdisant tout recours à un procédé illusoire ou insuffisamment éprouvé".

Contacté par Le Généraliste, l'Ordre n'a pas souhaité "commenter une instruction en cours".

Tous ces arguments fallacieux prouvent à quel point la force des lobbies est prépondérante !

Le Professeur Belpomme est le seul espoir de toutes ces personnes dont la vie est un véritable calvaire.

Ces tentatives de discréditer les personnes EHS à l'initiative des médecins d'EDF sont tout simplement de l'ordre de la mise à mort de ces personnes. Tout est fait pour empêcher la reconnaissance de cette maladie, tous les moyens sont bons ! Nous sommes tous potentiellement électro sensibles, nous deviendrons tous potentiellement électro sensibles.

Il y a tant de malades que les personnes ne peuvent espérer de rendez-vous que sur 1 à 5 ans ! Pourtant tout cela est nié par les pouvoirs publics, par les médecins, par les "Agences machin-chose" qui ne font qu'obéir aux ordres !

Alors, faites circuler et envoyer en masse un mail de protestation au siège de l'ordre national des médecins : conseil-national@cn.medecin.fr et/ou inondez la boîte aux lettres de vos missives de protestations, demandez l'annulation de cette sentence totalement inique ! : Siège Social - 180, boulevard Haussmann - 75389 PARIS cedex 8

Une pétition devrait naître très bientôt

Le Club est l'espace de libre expression des abonnés de Mediapart.

Ses contenus n'engagent pas la rédaction.

Diagnostic de l'électro-hypersensibilité : le Pr Belpomme inquieté par l'Ordre



Paris, le mardi 19 décembre 2017 – Si le sujet ne fait plus aussi fréquemment la une des médias, l'électro-hypersensibilité demeure une préoccupation centrale pour certaines associations qui sont convaincues (ou veulent convaincre notamment à travers un lobbying organisé sur le net !) de la nocivité des ondes électromagnétiques.

Leur combat est aujourd'hui concentré sur l'installation par *Enedis/EDF* d'un nouveau compteur d'électricité intelligent, baptisé *Linky*.

Les personnes qui refusent la mise en place de ce dispositif, dont ils redoutent les mauvaises ondes, n'hésitent pas pour certains à solliciter leur médecin afin d'obtenir un certificat médical de contre-indication. Telle est la constatation des médecins d'*EDF* et notamment du docteur Jacques Lambrozo, récemment auteur d'une tribune pour le *JIM* tendant à proposer une analyse scientifique et complète du fonctionnement de *Linky*.

Parmi la centaine de certificats de contre-indication fournis par les abonnés d'*EDF* pour refuser le compteur, la moitié émanait du professeur Dominique Belpomme.

Des marqueurs biologiques pas très marquants

Cancérologue réputé à l'origine de travaux importants, le professeur Belpomme s'intéresse depuis plusieurs années aux maladies potentiellement liées à l'environnement.

Pour le praticien, il ne fait aucun doute qu'une large majorité des cancers sont provoqués par l'environnement (quand les facteurs de risque et la fatalité ont dans les faits un rôle également déterminant). Dominique Belpomme est également convaincu que l'électro-hypersensibilité a des fondements biologiques, quand la quasi-unanimité des travaux conduits sur le sujet n'ont pas permis d'identifier de mécanisme physiopathologique. Son argumentation s'appuie sur des travaux menés par son équipe et publiés dans *Reviews on Environmental Health* ayant identifié à partir d'une cohorte de 727 patients "diagnostiqués" électro-hypersensibles et/ou atteints d'une sensibilité chimique multiple (!) des taux plus élevés qu'attendus d'histamine et de nitrotyrosin.

Ces données connaissent cependant d'importantes limites puisqu'elles n'ont pas été comparées à des résultats obtenus chez des sujets témoins et que le lien avec les ondes n'est nullement documenté. Dans son expertise collective conduite en 2016, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation et du travail (*Anses*) avait estimé ces travaux totalement insuffisants.

Un examen jamais évalué

Ce discrédit n'empêche pas le professeur Belpomme de continuer à prodiguer des consultations dédiées à l'électro-hypersensibilité qui vont à l'encontre de la position adoptée par l'ensemble des sociétés savantes qui prônent une prise en charge psychologique des patients. Pour établir son diagnostic, le praticien se base, non pas sur les dosages de nitrotyrosin et d'histamine qui sont pourtant au cœur de ses travaux, mais sur une *tomosphygmographie cérébrale ultrasonore* (TSCU), également parfois désignée à travers les termes "*échographie pulsatile transcérébrale*", "*échodoppler cérébral pulsé*", ou "*échodoppler pulsé centimétrique*". Cet examen, présenté par le professeur Belpomme comme pratiqué "*en routine*" aux États-Unis, n'a en réalité jamais fait l'objet de publications scientifiques dans un journal à comité de lecture. Non inscrit dans la nomenclature, jamais évalué par la *Haute autorité de Santé* (HAS), l'examen n'avait pas plus retenu l'attention des experts de l'ANSES lors de leur expertise collective sur l'électro-hypersensibilité. Pourtant, le professeur Belpomme prescrit ponctuellement cet examen, pratiqué dans un unique centre parisien et dont le coût non pris en charge s'élève à 250 euros.

Nouvel exemple de la dérive de certaines élites médicales

Ces différents éléments sont aujourd'hui portés à la connaissance de l'Ordre des médecins. D'abord, Jacques Lambrozo a tenu à signaler le caractère non individualisé des certificats de contre-indication établis par le professeur Belpomme, reprenant à l'identique la même formulation et ne modifiant que le nom du patient. Cette pratique pourrait contrevenir au principe d'individualisation et de prise en compte de la personnalité de chaque patient garanti par le code de déontologie. Outre ce grief, qui pourrait être justifié par l'urgence d'éviter l'installation de *Linky* (et qui défendu par un médecin d'EDF n'échappera pas à la suspicion du conflit d'intérêt), le professeur Belpomme devra répondre devant l'Ordre du recours à la *tomosphygmographie cérébrale ultrasonore*. C'est ici la *Direction générale de la santé* (DGS) qui a donné l'alerte, s'inquiétant de la mise en œuvre d'un examen ne répondant pas à l'obligation pour le praticien de délivrer aux patients des soins fondés sur des données étayées par la science et d'éviter les procédés "*illusaires ou insuffisamment éprouvés*".

Cette double saisie de l'Ordre satisfera ceux qui s'inquiètent de voir que certains praticiens réputés cautionnent voire alimentent des théories médicales non scientifiquement fondées et fortement dommageables pour la prise en charge des patients.

En se référant à l'approche nullement reconnue du professeur Belpomme, des associations appellent en effet au boycott des consultations "*officielles*" dédiées à l'électro hypersensibilité, empêchant un traitement (*peut-être*) efficace de la réelle souffrance des patients.